

selon 1907/2006/CE, Article 31

### Tipion PUR

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit : Tiplon PUR

Utilisation de la substance/préparation: Colle

Producteur / Fournisseur: I.R.S. nv

Industriepark 6 – Europalaan 73

9800 Deinze (Belgique) 0032 (0) 9 321 99 21 0032 (0) 9 371 97 61

ann@waterdicht.be

N° de tél. : N° de fax. :

email: Numéro d'appel d'urgence : 0032 070 245 245

#### 2. Identifications des dangers

#### · Principaux dangers:







Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

#### · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau

R 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

#### · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### · Éléments d'étiquetage SGH

Danger



H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.



Danger

.R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe Γél: 0032 (0)9 321.99.21 – Fax: 0032 (0)9 371.97.61 Ξ-mail: info@irs-europe.be – Web: www.irs-europe.be Vuméro d'identification TVA. BE0837.962.610



selon 1907/2006/CE, Article 31



H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### **Attention**

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.



H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### · Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### · Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 3. Information sur les composants

#### · Caractérisation chimique

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

CAS: 110-82-7	cyclohexane	2.5-10%	
EINECS: 203-806-2	Xn, Xi, F, N; R 11-38-50/53-65-67; S 2-9-16-25-33-51-60-61-62		
	Danger 2.6/2;		
CAS: 79-20-9	acétate de méthyle	2.5-10%	
EINECS: 201-185-2	<b>×</b> 8		
	Xi, F; R 11-36-66-67; S 2-16-26-29-33		
	Danger: 2.6/2		
	Attention: 3.3/2, 3.8/3		



selon 1907/2006/CE, Article 31

## Tipion PUR

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues  Carc. Cat. 3; Xn, Xi; R 20-36/37/38-42/43; S 23-36/37-45	2.5-10%
	Danger: 3.4.R/1	
0.10.00500 =0.1	Attention: 3.1.1/4, 3.8/3; 3.2/2, 3.3/2, 3.4.S/1	. 0 =0/
CAS: 26523-78-4 tris(nonylphenol)phosphiet (TNPP)  Xi, N; R 38-43-50/53; S 24-37-57-60-61		≤ 2.5%
	Attention	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

#### · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

#### · Moyens d'extinction:

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit; eau.
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

#### 7. Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

.R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe

Fél: 0032 (0)9 321.99.21 - Fax: 0032 (0)9 371.97.61

Ξ-mail: info@irs-europe.be – Web: www.irs-europe.be



selon 1907/2006/CE, Article 31

## **Tipion PUR**

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
110-82-7	7 cyclohexane (2,5-10%)			
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ml/m³			
	Valeur à long terme: 1050 mg/m³, 300 ml/m³			
	(12)			
79-20-9	acétate de méthyle (2,5-10%)			
VME	Valeur momentanée: 760 mg/m³, 250 ml/m³			
	Valeur à long terme: 610 mg/m³, 200 ml/m³			
	risque de pénétration percutanée			

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### Equipement de protection individuel:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation/ le mélange des produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la

.R.S International and Association (B)-Belgium-Europe

Fél: 0032 (0)9 321.99.21 − Fax: 0032 (0)9 371.97.61 E-mail: info@irs-europe.be − Web: www.irs-europe.be



selon 1907/2006/CE, Article 31

### Tipion PUR

#### Matériel de gants.

Le choix de gants approprié dépend non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabrikant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériel de gants.

Le temps de pénétration exact est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques



#### 9. Propriétés physico-chimiques

Indications générales.

Forme: Liquide Couleur: Ambré

Odeur: Caractéristique

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

**Point d'ébullition:** 57°C **Point d'inflammation:** -18°C **Température d'inflammation:** 260°C

**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,2 Vol %
Supérieure: 16,0 Vol %
Pression de vapeur à 20°C: 220 hPa
Densité à 20°C: 1 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

I'eau: Pas ou peu miscible

Viscosité:

Dynamique à 20°C: 5000 mPas

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 18,00% Teneur en substances solides. 82,00%

#### 10. Stabilité du produit et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Substances à éviter:

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

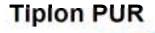
Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

.R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe

Fél: 0032 (0)9 321.99.21 − Fax: 0032 (0)9 371.97.61 =-mail: info@irs-europe.be − Web: www.irs-europe.be



selon 1907/2006/CE, Article 31



#### Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
110-82-7 cyclohexane				
Oral	LD50	12705 mg/kg (rat)		

#### Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation: Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif. Irritant.

· Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

#### 12. Informations écotoxicologique

#### Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons.

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe

phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour organismes aquatiques.

#### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

#### Produit:

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets		
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances	
	dangereuses	

#### Emballages non nettoyés:

**Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de

3 (F1) Matières liquides inflammables.

produits dangereux - route et train): 3 (F1) Matières liquides inflar R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe

Fél: 0032 (0)9 321.99.21 - Fax: 0032 (0)9 371.97.61 E-mail: info@irs-europe.be - Web: www.irs-europe.be Numéro d'identification TVA. BE0837.962.610







selon 1907/2006/CE, Article 31

## Tiplon PUR

Indice Kemler: 33
No ONU: 1133
Groupe d'emballage: III

Marquage spécial: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Etiquette de danger 3

Désignation du produit: 1133 ADHÉSIFS, consigné particulière 640H

Code de restriction en tunnels D/E

#### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 3
No ONU: 1133
Label: 3
Groupe d'emballage: III
No EMS: F-E,S-D
Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Désignation technique exacte: ADHESIVES (CYCLOHEXANE, dibutyltin dilaurate)

#### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: 3
No ID ONU: 1133
Label 3
Groupe d'emballage: III

Désignation technique exacte: ADHESIVES

- · "Règlement type" de l'ONU: UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
- · Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexa

#### 15 Informations réglementaires

#### Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

#### Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif

**F** Facilement inflammable

 ${\bf N}$  Dangereux pour l'environnement







#### N

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

.R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe Γél: 0032 (0)9 321.99.21 – Fax: 0032 (0)9 371.97.61 Ξ-mail: info@irs-europe.be – Web: www.irs-europe.be









selon 1907/2006/CE, Article 31

### Tipion PUR

Phrases R: R11 Facilement inflammable.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S: S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fum

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui

montrer l'étiquette).

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Identification particulière de certaines préparations:

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	4,5
NK	19,8

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

#### 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases R importantes:

R11 Facilement inflammable

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- · Service établissant la fiche technique: Product Safety Department
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods .R.S International nv-sa Europalaan 73-9800 Deinze (B)-Belgium-Europe

Fél: 0032 (0)9 321.99.21 - Fax: 0032 (0)9 371.97.61 E-mail: info@irs-europe.be - Web: www.irs-europe.be



selon 1907/2006/CE, Article 31

### Tipion PUR

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Revue le: 19/10/2010 Version: 4